



BANQUE des
TERRITOIRES



La Banque des Territoires, un partenaire de confiance aux côtés des élus

Vos besoins, nos solutions !



Nous vous accompagnons dans le financement de l'habitat à destination de vos citoyens

Logement familial

Accompagnement en prêt des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements

Construction / rénovation / acquisition-amélioration de logements ordinaires: prêts de 25 à 40 ans (exception si commune ACV ou PVD), en complément des subventions obtenues, pour financer le reste à charge de la commune

Construction / rénovation / acquisition-amélioration de logements sociaux si agrément de l'Etat (PLAI/PLUS/PLS): prêts de 15 à 40 ans pour le bâti, 50 ans pour le foncier, de 5 à 35 ans pour la réhabilitation

Habitat des personnes âgées et ou en situation de handicap

Maintien à domicile

(Logement ordinaire, viager social, service médico-social)

Habitat partagé

(Habitat inclusif, résidence autonomie et MARPA, résidence services, service médico-social)

Hébergement des personnes dépendantes

(EHPAD/ PUV, USLD/ESLD)

Jeunes

Mineurs

Mineurs protégés

(Institution aide sociale à l'enfance - ASE & Protection judiciaire de la jeunesse - PJJ)

Jeunes actifs

Foyers de jeunes travailleurs & Résidences sociales jeunes actifs

Étudiants

Résidence pour étudiants

Habitat d'insertion

Hébergement d'urgence

(CHRS-CHU, LAM-LHSS-ACT, CADA-CPH, résidence hôtelière à vocation sociale, zones d'accueil des gens du voyage)

Habitat lié à l'emploi

Logement de fonction

(gendarmes, pompiers, personnels de santé)

Les principes des financements de vos projets par la Banque des Territoires



Une offre de prêt qui couvre l'ensemble des projets des acteurs des territoires



Offre indexée sur le Taux du Livret A



RURAL CONSULT : un service gratuit d'appui juridique et financier aux petites communes et intercommunalités

Rural Consult s'adresse **aux élus et agents des communes de moins de 5 000 habitants et d'intercommunalités de moins de 50 000 habitants**, en métropole comme en outre-mer.

Le service s'adresse aussi désormais **aux élus et chefs de projet des communes labellisées « Petites villes de demain »** et « **Villages d'Avenir** ».



Le saviez-vous ?

C'est un service **d'informations juridiques et financières** qui répond à vos questions :

- Élections, statut de l'élu, pouvoir de police du maire,
- Urbanisme, domanialité, sobriété foncière,
- État civil,
- Gestion de la ressource en eau, compétence mobilité



Quels bénéfices ?

Vous avez accès à des experts juridiques et financiers qui vous proposent :

- Des **réponses opérationnelles** sur les sujets qui vous préoccupent et sur la mise en œuvre de vos projets.
- Des **éclairages sur le plan juridique et financier pour sécuriser vos prises de décisions.**
- Des **informations concrètes pour mieux comprendre les sujets qui font l'actualité** dont les changements organisationnels qui peuvent vous impacter.



Contact

**Tous les jours
du lundi au vendredi,
de 9h à 19h** (GMT +1)

**Un numéro de
téléphone**

0970 808 809
(coût d'un appel local)

**Un formulaire pour
poser vos questions**

<https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/srjf/47168>



Vos interlocuteurs

Pour le financement de vos projets dans le secteur de l'habitat comme tout projet porté par votre collectivité (eau, assainissement, rénovation thermique de bâtiment public, mobilités douces, valorisation des déchets, santé, éducation, etc)

Christian CARIOU
Directeur territorial

christian.cariou@caissedesdepots.fr

Claire BEYER
Chargée de développement territorial

claire.beyer@caissedesdepots.fr



Toute notre actualité sur la plateforme [banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)

<https://www.banquedesterritoires.fr/directions-regionales>